

Quelle organisation ?

Des réponses à trouver dans le contexte de l'établissement

Les ressources

Internes : une culture d'établissement, une équipe suffisamment stable, formée, accompagnée...

Externes : d'éventuels partenaires ; des échanges de pratiques, une mutualisation des expériences...

Financières : quelle est la place du projet dans le Projet d'Etablissement ?

L'organisation de l'atelier en fonction des changements attendus chez les élèves.

Les outils

L'équipement informatique existant suffit-il ?
Faut-il de nouveaux outils pour répondre aux besoins ?
Quels dictionnaires, ouvrages, logiciels spécifiques ?

Le lieu

Un espace dédié au cœur de l'établissement : en lien avec le CDI ?
avec la salle des professeurs ?
avec la salle informatique ?
Un lieu équipé spécifiquement...

Le temps

Heures prévues dans l'emploi du temps des élèves ou en dehors ?
Quelle durée envisagée ?
Combien d'heures hebdomadaires ?
Avec quelle fréquence ?

Pour aller plus loin

Services et missions de l'Education nationale

Adresse postale des missions :
Rectorat, pôle pédagogique, 5 cité de la Traverse BP 625, 86022 Poitiers

M.E.I.P.P.E. : Mission à l'Évaluation, à l'Innovation Pédagogique et au Projet d'Établissement
michel.taburet@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 70 75

C.A.S.N.A.V. : Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage
ce.casnav@ac-poitiers.fr Tél. : 05 46 01 93 33

S.A.I.O. : Service Académique d'Information et d'Orientation (Mission Générale d'Insertion)
saio@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 79 73

D.A.A.C. : Délégation Académique à l'Action Culturelle
daac@ac-poitiers.fr Tél. : 05 49 54 70 56

I.U.F.M. : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
www.poitou-charentes.iufm.fr ,22 rue de la Tranchée 86034 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 38 46 20

Les partenaires éventuels (avec convention)

• A.P.L.I.S. (Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs) ; ils interviennent auprès des personnes en situation d'illettrisme, âgées de plus de 16 ans.
www.aplis.org

• Les centres sociaux

Consultez

www.anlci.fr, Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme,
www.eduscol.education.fr
www.bienlire.education.fr



M.E.I.P.P.E. en ligne
www.ac-poitiers.fr
> Espace pédagogique M.E.I.P.P.E. > Rubrique illettrisme

L'apprentissage tardif du lire - écrire : Des pratiques innovantes dans le second degré

La prévention de l'illettrisme

M.E.I.P.P.E.

Mission à l'Évaluation,
à l'Innovation Pédagogique
et au Projet d'Établissement.

Correspondant académique
pour la « prévention
de l'illettrisme » 2007

Qui ?

Comment ?

« Lire et écrire » reste un préalable

Le 11 juillet 2006 paraissait au Journal officiel le décret instituant le « Socle commun des connaissances et compétences ». Il s'agissait là, pour reprendre les termes du Ministre Gilles de Robien, d'un acte fondateur dans la politique de l'Éducation nationale.

Désormais, le texte de la loi affirme que l'école ne peut prétendre remplir correctement aucune des multiples missions qu'on lui attribue si elle ne s'acquiesce pas préalablement de cette tâche essentielle et juste qui consiste à donner à tous les enfants l'ensemble des connaissances et des compétences définies par le socle.

Que le premier pilier de ce socle soit la maîtrise de la langue, c'est évidemment un impératif. Trop d'élèves quittent encore aujourd'hui le système scolaire en faisant de la langue française un usage si hésitant qu'ils ne peuvent espérer s'épanouir dans une société exigeante comme la nôtre. Il est donc indispensable de redonner à tous ceux que menace la perspective de l'illettrisme les moyens élémentaires de réamorcer la dynamique d'une orientation voulue et réussie.

Pour relever le défi de cet apprentissage tardif du « lire-écrire », les communautés éducatives de notre académie peuvent s'appuyer sur les dispositifs dont la MEIPPE a fait la présentation dans une première plaquette et mettre en œuvre les pratiques innovantes qui font aujourd'hui l'objet de ce deuxième document.

J'espère que la diffusion de cet instrument de travail, fruit du témoignage d'équipes pluridisciplinaires, fera naître de nombreux projets pédagogiques destinés à prévenir l'illettrisme.

Frédéric Cadet,
Recteur de l'académie de Poitiers

Pour qui ?

Les élèves de Collège, SEGPA, EREA et de Lycée Professionnel qui, pour des raisons diverses, sont en très grande difficulté avec l'écrit* et pour lesquels un apprentissage tardif ou un travail sur l'amélioration des compétences en lecture-écriture est nécessaire.

*Une évaluation diagnostique permet de faire émerger les acquis, de révéler les manques et les besoins.

Par qui ?

Les acteurs éducatifs

- Des équipes impliquées, en recherche, qui développent de nouvelles compétences.
- Les professeurs des disciplines générales et professionnelles travaillent ensemble... Toutes les disciplines sont concernées : cela dépasse le travail habituel mené par les seuls professeurs de lettres.

Avec qui ?

Le contexte a toute son importance, il s'agit d'un travail :

avec toute l'institution.

Pour mener à bien ces actions de prévention, une organisation favorable est nécessaire :

- affichage dans l'établissement, action intercatégorielle, reconnue et prioritaire dans le projet d'établissement ; mise en place d'un atelier clairement identifié ;
- recherche du côté des ressources (avec par exemple la présence d'un centre de ressources pour les apprenants) ;
- choix de la formation (dans le cadre de la pédagogie générale avec l'IUFM).

avec d'éventuels partenaires.

- Les APLIS du Poitou-Charentes (Ateliers Permanents Locaux d'Individualisation des Savoirs) : échanges de pratiques, de démarches, de méthodes et d'outils adaptés à des apprentissages tardifs.
- Les acteurs sociaux pour la prise en compte globale de l'environnement de l'élève.

Des pratiques de mise en projet, accompagnées par la MEIPPE...



L'équipe éducative

met progressivement en place des conditions favorables pour agir

- ▶ est sensibilisée aux phénomènes de l'illettrisme et à sa prévention dans le second degré ;
- ▶ se centre sur l'élève : analyse sa situation personnelle, ses centres d'intérêts, lui fait expliciter ses démarches afin de s'informer sur son processus d'apprentissage, le rendre plus efficient et opère ainsi un changement de posture professionnelle ;
- ▶ relie ce changement à ses pratiques dans la classe ;
- ▶ se forme à des démarches, des méthodes, des outils favorisant les apprentissages tardifs ;
- ▶ recherche constamment des ressources, les actualise ;
- ▶ travaille en interdisciplinarité.

Elle développe ainsi de nouvelles compétences et peut mieux s'impliquer dans une mise en projet au sein de l'établissement.



L'élève

s'implique progressivement dans sa formation, en devient l'acteur.

- ▶ prend conscience de ses acquis et de ses manques ;
- ▶ adhère au projet spécifique de formation qui lui est présenté ;
- ▶ comprend que la démarche d'apprentissage est différente, qu'il ne s'agit plus de « soutien » ;
- ▶ a connaissance de son parcours de formation.

Il commence ainsi à entrevoir de nouvelles perspectives.

Méthodes, démarches, outils, supports d'apprentissage...

L'enseignant-médiateur

maîtrise les méthodes, les outils...

s'informe sur la façon d'apprendre de l'élève, l'aide à en prendre conscience et à développer ses capacités.

L'élève apprend et lui seul peut dire comment il apprend.

... aux pratiques de mise en œuvre



L'équipe s'organise dans le temps

- ▶ **Repérage des difficultés** : premières analyses et échanges d'informations ;
- ▶ **Présentation de l'action** : entretien individualisé avec l'élève ;
- ▶ **Accueil** au sein de l'atelier ;
- ▶ **Premier travail d'évaluation, le diagnostic** : « positionnement » permettant de faire émerger les acquis, de cibler les manques afin de proposer un parcours individualisé de formation ;
- ▶ **Objectifs de formation** clairement définis selon le « profil » de l'élève ;
- ▶ **Organisation pédagogique** en petits groupes (4 à 6 élèves ayant des « profils » proches) pour pratiquer une pédagogie différenciée ;
- ▶ **Suite de l'évaluation** :
 - ▶ **des apprentissages** : (exemples d'indicateurs) réutilisation de ce qui a été vu ; maîtrise des composantes des techniques de la lecture et de l'écriture ; observation des changements d'attitude face au processus d'apprentissage et au transfert des stratégies ;
 - ▶ **du dispositif** : les impacts de l'action sont mis en évidence.



L'élève apprend

- ▶ Mise en évidence de **ses acquis**, de ses **centres d'intérêt** : il devient « sujet » existant, évoque son histoire personnelle ;
- ▶ **Nouvelle motivation** : il libère progressivement sa parole, participe et se sent plus confiant ;
- ▶ **Projet de formation individualisé** : vers la maîtrise de l'écrit et l'autonomie.

Exemple de déroulement d'une séquence

(plusieurs séances selon le « profil » de l'élève)

4 phases principales

- **La prise d'informations** : devant une situation donnée, l'enseignant s'informe des acquis et des besoins de l'élève ;
- **L'apprentissage et la construction d'outils** : l'élève observe, analyse, déduit, construit progressivement ses outils d'apprentissage ;
- **L'appropriation et l'entraînement** : l'élève réalise des activités avec ses outils ;
- **L'évaluation des savoirs et des compétences** : l'enseignant propose une évaluation sur les situations travaillées pour que l'élève prenne conscience de ses progrès.

Consultez des exemples concrets sur www.ac-poitiers.fr
> Espace pédagogique M.E.I.P.P.E. > Rubrique illettrisme

* « Profils et Grilles », collectif de la zone de Châtelleraut